

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

IMPÔT PLANCHER DE 2 % SUR LE PATRIMOINE DES ULTRA RICHES - (N° 930)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Cordier et M. Jeanbrun

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« instaurant une charge fiscale supplémentaire qui pénalisera la création d'emploi et de richesse en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier l'objectif et les conséquences de cette proposition de loi.